



VOTRE PERSONNE DE CONTACT

Geraldine Keil
Assistante sociale
Tél : voir permanences
geraldine.keil@fedris.be

Monsieur Jean-Luc HENNEAUX
Bourgmestre de SAINT-HUBERT
Place du Marché 1
6870 SAINT-HUBERT

28/08/2017

Permanences de Fedris, l'Agence fédérale des risques professionnels

Monsieur,

Par le passé, nous vous avons déjà envoyé un courrier vous demandant de diffuser les informations relatives à nos permanences auprès des habitants de votre commune.

Grâce à cette action, de nombreuses victimes d'un accident du travail ont contacté le Fonds des accidents du travail. Nous vous remercions une nouvelle fois de votre collaboration.

Le 01.01.2017, le Fonds des accidents du travail a fusionné avec le Fonds des maladies professionnelles pour devenir Fedris, l'Agence fédérale des risques professionnels.

Cependant, on compte chaque année de nouvelles victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle. Ces victimes ne nous connaissent peut-être pas. C'est pourquoi nous renouvelons notre demande en vue de faire connaître Fedris.

Pourrions-nous vous demander de :

- publier ce message dans la presse locale. Si vous le souhaitez, vous pouvez en demander une version numérique à inspect@fedris.be. Nous vous serions d'ailleurs reconnaissants de nous envoyer le bulletin d'information dans lequel ce message sera publié afin d'avoir un aperçu de la diffusion des informations relatives à nos permanences ;
- accrocher l'affiche de nos permanences, jointe en annexe, dans un lieu public ;
- mentionner l'adresse de notre site web (www.fedris.be) sur le site web de votre commune.

À titre d'information, nous vous envoyons aussi deux dépliants relatifs à Fedris et aux permanences. Si vous souhaitez les mettre à la disposition des visiteurs de votre maison communale, vous pouvez en commander gratuitement à inspect@fedris.be.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.
Au nom de l'administrateur général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Anke Van Wesemael', is written over a horizontal line.

Anke Van Wesemael
Expert administratif

Annexes

- Communiqué de presse
- Affiche des permanences dans votre région
- Dépliant « L'indemnisation pour accident du travail »
- Dépliant « Vous avez eu un accident du travail ? »

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Fonds des accidents du travail a fusionné avec le Fonds des maladies professionnelles pour devenir Fedris, l'Agence fédérale des risques professionnels.



Besoin d'aide suite à un accident du travail ? Il y a toujours un(e) assistant(e) social(e) de Fedris dans votre région. Vous pouvez aussi lui poser des questions générales sur les maladies professionnelles. Pour des questions spécifiques relatives aux maladies professionnelles, appelez le 02 226 63 19 ou envoyez un e-mail à maladieprof@fedris.be.

Où et quand ?

Si vous avez du mal à vous déplacer, vous pouvez prendre rendez-vous pour une visite à domicile.

LIBRAMONT

Administration communale
Place Communale 9
Tél 061 51 01 25
Le deuxième lundi du mois de 14h00 à 16h00
Pas en juillet ni en août

LIÈGE

Boutique Urbaine
Rue des Mineurs 17
Tél 04 221 66 03
Le lundi de 9h00 à 12h00
En juillet et en août, seulement un lundi après-midi par mois

VERVIERS

Rue Mont du Moulin 4
Tél 087 32 52 91
Le mardi de 13h30 à 16h00
En juillet et en août, seulement un mardi après-midi par mois

Que faisons-nous ?

Les assistants sociaux vous expliquent le règlement de votre accident du travail et vous aident à obtenir l'indemnisation à laquelle vous avez droit. Ils vous informent sur la législation relative aux accidents du travail.

Vous pouvez aussi faire appel à Fedris lorsque l'assureur de votre employeur refuse de reconnaître l'accident du travail ou s'il s'avère que votre employeur n'était pas assuré au moment de l'accident.

PERMANENCES

FEDRIS

FEDERAAL AGENTSCHAP VOOR BEROEPSRISICO'S
AGENCE FÉDÉRALE DES RISQUES PROFESSIONNELS

Vous avez eu un accident du travail?

Vous avez des questions ou vous avez besoin d'aide?

Alors une assistante sociale est à votre disposition.

LIBRAMONT

Administration communale, Place Communale 9

☎ 061 51 01 25

Le deuxième lundi du mois de 14h00 à 16h00

Pas de permanence en juillet et en août

LIÈGE

Boutique Urbaine, Rue des Mineurs 17

☎ 04 221 66 03

Le lundi de 9h00 à 12h00

En juillet et août: une permanence par mois

VERVIERS

Rue Mont du Moulin 4

☎ 087 32 52 91

Le mardi de 13h30 à 16h00

En juillet et août: une permanence par mois

www.fedris.be

☎ 02 506 84 72